

ID: 069-216900514-20230601-2023_021-DE

République Française Département du Rhône Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 1er juin

Noi	mbre de men	nbres		
Afférents	Présents	Qui pris au vo	ont part ote	
15	12	1	15	

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1er juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25 mai 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 mai 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés:

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Mme Duroch Aline M Rolland Alain donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

D2023_021 Personnel Modification des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 2023/021



ID: 069-216900514-20230601-2023_021-DE

À la suite d'une réunion autour du ménage de l'école pendant les grande vacances (juillet) il a été décidé de fixer le ménage d'été à 50h par agent à raison de 3 agents travaillant sur la période soit 150 heures au lieu de 180 heures précédemment.

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 1er juin 2023 :

- > Suppression d'un poste d'Atsem à temps non complet de 29h24 min et création d'un poste d'Atsem à temps non complet de 29 h56 min.
- Suppression d'un poste d'Atsem à temps non complet de 31h49 min et création d'un poste d'Atsem à temps non complet de 31h22 min.
- > Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 20h38 min et création d'un poste d'adjoint technique non complet de 20 h 12 min.

Mise à jour du tableau des effectifs

	Quotité de travail		
Grades			
Service administratif	<u> </u>		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu	
1 adjoint administratif principal 1e classe	35 heures	Pourvu	
Service technique			
1 adjoint technique principal 1e classe	35 heures	Pourvu	
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	35 heures	Pourvu	
1 Adjoint Technique	35 heures	Pourvu	
Service scolaire			
1 ATSEM	29 h 56mn/35 ^{ème}	Pourvu	
1 ATSEM	31 h 22 min / 35 ^{eme}	Pourvu	
1 adjoint d'animation	31 h 29mn/35 ^{ème}	Non pourvu	
Restauration scolaire, garderie périscolai	re et entretien bâtime	nts scolaires	
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	31 h 35mn/35 ^{ème}	Pourvu	
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 ^{ème}	Pourvu	

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID: 069-216900514-20230601-2023_021-DE

Entretien bá	àtiments scolair	es				
1 adjoint technique		20h12 min /35 ^{ème}		Pourvu		
Entretien et surveillar	bâtiments nce pause mérid	communaux ienne école	c, régie	Salle	des	fêtes
1 adjoint technique principal 1ème classe		35 heures		Pourvu		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les suppressions et créations de poste

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Vote

A l'unanimité

Le Maire Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le



ID: 069-216900514-20230601-2023_021-DE